



Endémique ... mais très grave

Lorsqu'une maladie s'installe quelque-part et que la population s'y est habituée en l'intégrant dans la vie quotidienne, on dit qu'elle est devenue **endémique**.

Cela ne signifie nullement que cette maladie n'est pas grave, voire, mortelle.

Un quinquennat vient de s'achever et un nouveau commence sous l'autorité, démocratiquement confirmée, des mêmes responsables politiques au terme de plus de six mois de débats et de deux campagnes politiques. Un sujet, sûrement mineur, ne fut jamais qu'effleuré ... c'est celui du logement. On pourrait donc penser que se loger est subsidiaire et qu'il y a surabondance de logements.

Hélas, nous sommes, et particulièrement à Lyon, en situation d'insuffisance de logements publics et privés accessibles pour les plus modestes (78.000 demandes de logement social enregistrées pour bien moins de 10.000 attributions chaque année).

Le mal est donc endémique et n'est même plus évoqué lors des campagnes électorales et le gouvernement constitué le 16 mai ne comporte même pas un ministère du logement.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cela et chacun d'entre nous se doit de rappeler sans cesse aux dirigeants locaux, régionaux et nationaux que disposer d'un logement adapté à ses besoins est un droit, constitutionnellement reconnu.

L'oublier c'est porter gravement atteinte au « pacte social » et engendrer des désordres qui porteront atteinte à tous les autres droits fondamentaux de notre société.

Dans ce contexte, de plus en plus préoccupant, notre association agit sans relâche pour que le « droit au logement » soit reconnu et mis en œuvre.

Dans ce bulletin de juin 2022, vous trouverez l'interview d'un responsable technique de Grand Lyon Habitat, une info sur le « Collectif Accueil Provinces qui est soutenu par Antenne Logement, et un point sur l'évolution de notre équipe « Coup de Main ».

Jean-Paul Bourgès

Quand un bailleur social agit pour limiter les coûts

Le CA d'Antenne Logement a souhaité aborder dans ce bulletin, la question des charges liées au chauffage qui mettent de plus en plus de locataires en difficulté, puisque, rappelons-le, l'APL n'aide qu'au paiement du loyer et non des charges.

François THÉVENIEAU, président de Grand Lyon Habitat, nous a donc organisé un rendez-vous avec Patrick ROUSSEAU, responsable technique de la gestion du patrimoine de GLH et ce qui suit résulte de cet interview. Rappelons que GLH est le premier bailleur social de la ville de Lyon qui en 2019 gérait 24 268 logements.



Pour préciser ses réponses à Martine, Patrick ROUSSEAU consulte ses données

Quelques chiffres indispensables pour situer les enjeux : les chauffages collectifs représentent 16 % des consommations d'énergie chez GLH. Dans les réseaux de chaleur, qui sont efficaces lorsque les lieux desservis sont suffisamment concentrés, le gaz est utilisé dans 35 % des cas. Le prix du gaz fut stable pendant longtemps, mais il subit actuellement des hausses vertigineuses).

Patrick ROUSSEAU rappelle que « **La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas** ».

Le responsable technique mène un combat quotidien sur de nombreux fronts en même temps : rénover les immeubles pour qu'ils ne soient pas des « passoires thermiques », installer des panneaux solaires pour l'éclairage des parties communes, des panneaux solaires pour produire de l'eau chaude, en faisant évoluer les systèmes de chauffage vers les énergies les moins chères et simultanément les moins polluantes, bénéficier de toutes les aides publiques possibles et donc limiter ainsi ce que les locataires auront à payer ... puisque, au bout, ce sont bien les locataires qui supportent un coût malheureusement orienté à la hausse. Dans cet esprit, le partage financier des investissements à opérer repose sur un 50/50 entre les locataires et les budgets généraux de GLH.

A ces critères techniques et financiers, GLH ajoute une dimension sociale, en choisissant ses prestataires et sous-traitants, en tenant compte de leur politique à l'égard de leurs salariés, en privilégiant aussi les comportements responsables en termes d'environnement.

L'ensemble aboutit à une grande complexité de solutions ... car le problème est complexe et ne se réduit pas à « Yaka et Faut qu'on ».

Quelles que soient les actions techniques conduites par Patrick ROUSSEAU et tous les professionnels qui agissent avec lui, soyons d'abord conscients que le plus efficace de tout et le mieux pour la santé (Sauf exception liée à une fragilité particulière) c'est encore de limiter le chauffage des appartements à 19 °C au lieu de 21 °C (Ces deux degrés de moins réduisent la consommation et donc le coût de 14 %) ... mais, pour cela il faut obtenir l'adhésion des locataires ... ce qui conduit GLH à des actions de communication internes ... qui font partie de l'arsenal utilisé pour maîtriser les charges.

Notons que si les locataires ont trop de difficultés à supporter les charges, ce sont les loyers eux-mêmes qui risquent d'être impayés ... avec les conséquences vite catastrophiques pour les familles concernées.

L'action conduite par GLH est marquée par le temps long de la recherche des financements et de la conduite de chantiers lourds ... on raisonne en années. L'évolution des coûts se situe dans le temps court des marchés internationaux des matières premières qui réagissent en quelques jours à une crise politique concernant un gros producteur d'hydrocarbures.

L'action de GLH ressemble donc à la fable du lièvre et de la tortue ... sauf que, là, il n'est pas certain que ce soit la tortue qui l'emporte.

L'équipe de GLH sait, cependant, qu'elle n'a pas le choix et qu'il lui faut agir sur tous les facteurs en permanence pour préserver le porte-monnaie de ses locataires.

Jean-Paul BOURGÈS et Martine CHABERT

La collaboration avec le Collectif Accueil Provinces continue

Il y a 4 ans, 3 associations du quartier des Provinces à Sainte Foy les Lyon, Le Comité de quartier, Antenne logement (qui intervient à la Maison Communale des Bruyères) et l'association Espoir (Être Solidaire des Personnes Oubliées et Isolées dans la Rue) ont décidé de créer le « Collectif Accueil Provinces » afin de participer, au niveau local, à l'accueil de migrants.

Ce collectif fonctionne de la manière suivante : une centaine de donateurs s'engagent à verser une certaine somme chaque mois afin de participer à la location d'appartements, où seront logées des familles migrantes en voie de régularisation, mais ne pouvant pas encore, ni obtenir un logement social, ni non plus louer directement dans le privé.

Ces appartements (au nombre de 5 actuellement) sont donc loués par le Collectif à des propriétaires privés pour y installer temporairement ces familles migrantes (Ces familles paient ce qu'elles peuvent au Collectif, en fonction de leurs ressources qui peuvent s'améliorer avec le temps). Les logements étant loués vides, il est aussi fait appel aux donateurs et à leurs réseaux respectifs qui répondent en quelques jours, proposant lave-linge, lits, chaises, vaisselle etc ...mais également à l'équipe 'Coup de main' d'Antenne logement. Bien qu'Antenne Logement n'ait plus de lieu de stockage de meubles, les membres de l'équipe Coup de mains continuent à chercher, soit sur internet, soit aux AJD, de quoi équiper les appartements,

transportent les meubles avec notre camion et bien souvent assurent le petit bricolage nécessaire à l'installation des familles dans les meilleures conditions.

Le Collectif Accueil Provinces accompagne les familles logées, dans leur installation et dans leurs démarches administratives, jusqu'à leur autonomie et l'obtention d'un logement social de droit commun.

Elisabeth VAILLÉ

Evolution de l'équipe « Coup de Main »

L'activité de notre « équipe Coup de main » a dû subir de gros changements mais elle se poursuit selon de nouvelles modalités.

Deux causes expliquent ces changements.

La congrégation du Bon Pasteur, dont le siège est à Angers nous a demandé de libérer le local de stockage qui, depuis plus de dix ans, avait été mis à notre disposition à Saint Irénée. Nous n'avons plus qu'un garage à Tassin, où nous entreposons du matériel électro-ménager.

Du fait du covid, certains de nos bénévoles ont dû cesser de se rendre dans les familles, en raison des règles de confinement et pour tenir compte que beaucoup de nos bénévoles faisaient partie des « personnes à risque ».

Nous avons donc cessé d'aller chercher des meubles au domicile des personnes qui souhaitent nous les donner afin d'éviter les risques de contamination de nos bénévoles.

Nous avons, alors, passé une convention avec AJD (Une grosse structure investie dans l'insertion) puisque AJD stocke et répare des meubles sur un site proche de notre siège social de Champvert. Cette convention nous permet de fournir des meubles en accédant au stock d'AJD en remplacement du stock que nous gérons directement.

Nous pouvons donc, de nouveau, répondre aux besoins en meubles des personnes que nous accompagnons dans nos quatre permanences ... et à la demande des travailleurs sociaux. Comme auparavant nous pouvons livrer et remonter les meubles ... qui doivent être réglés à AJD puisque cela finance leur activité d'insertion où les personnes touchent un salaire.

Sauf accord préalable de notre commission d'attribution des aides financières (Une demande motivée d'un travailleur social doit être adressée au président d'Antenne Logement), les meubles fournis donneront lieu à l'établissement d'un devis et ne seront livrés que contre paiement à l'équipe chargée de la livraison.

Jean-François PAU et Jean-Paul BOURGÈS